



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Blois, le 24 mai 2022

Sécheresse : déclenchement des niveaux d'alerte et d'alerte renforcée pour quatre bassins en Loir-et-Cher

Depuis le déclenchement de la vigilance le 6 mai dernier, les indicateurs montrent que la situation hydrologique continue de se dégrader :

- le bulletin hydrogéologique de suivi des nappes d'eau souterraines en date du 15 mai 2022 montre des indicateurs en baisse pour le département de Loir-et-Cher (indicateurs de la Beauce Blésoise et Craie Loir-et-Cher) ;
- les débits des cours d'eau sont en forte baisse, au Nord comme au Sud de la Loire. Les seuils d'alerte ont été franchis dans les bassins de L'Aigre, des Mauves, de la Brenne et de la Masse ;
- par ailleurs, les prévisions des pluies attendues dans les 10 prochains jours restent faibles.

En application de l'arrêté-cadre sécheresse du département, sont déclenchés par arrêté préfectoral :

> **le niveau d'alerte simple (DSA) pour les bassins de la Brenne et de la Masse ;**

> **le niveau d'alerte renforcée (DAR) pour les bassins de L'Aigre et des Mauves.**

Ainsi, des mesures de restriction des prélèvements en rivière s'appliquent donc à compter de ce jour sur les communes concernées par ces bassins versants :

Pour les bassins de la Brenne et de la Masse :

- > les irrigants doivent réduire de 20 % le volume hebdomadaire autorisé ;
- > le remplissage de plans d'eau et les manœuvres d'ouvrages susceptibles d'influencer le débit sont interdits ;
- > l'arrosage des pelouses et jardins est interdit entre 10 h et 18 h.

Pour les bassins de L'Aigre et des Mauves :

- > les irrigants doivent réduire de 50 % le volume hebdomadaire autorisé,
- > le remplissage des plans d'eau et les manœuvres d'ouvrages susceptibles d'influencer le débit sont interdits ;
- > l'arrosage des pelouses et jardins est interdit ;
- > l'arrosage des potagers est interdit entre 8 h et 20 h ;
- > le lavage des véhicules est interdit hors stations professionnelles équipées d'un système de recyclage des eaux ou d'un système de lavage haute pression.

De manière générale, et en lien avec la vigilance déclenchée le 6 mai, tous les usagers du département sont invités à limiter leur consommation en eau, et pour les usages extérieurs, à éviter les heures les plus chaudes de la journée.

Plus d'informations : <https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eaux-et-milieux-aquatiques/Secheresse/Modification-des-mesures-de-restrictions-des-usages-de-l-eau>

Contacts presse

Service départemental de la communication interministérielle
02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82 | pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr
www.loir-et-cher.gouv.fr | @prefet41